Grands Défis Canada / Grand Challenges Canada
MaRS Centre, Tour ouest, 661, Avenue University, bureau 1720, Toronto, Ontario, Canada M5G 1M1
Tél. : 416-583-5821 Téléc. : 416-978-6826 Courriel : etoiles@grandsdefis.ca
grandchallenges.ca

Grands Défis Canada[MD]
Grand Challenges Canada

DES IDÉES AUDACIEUSES
AYANT UN GRAND IMPACT

Demande de propositions Les Étoiles en santé sexuelle et reproductive et les droits qui s'y rattachent

Les Étoiles en santé mondiale, ronde 10

Juillet 2018

Grands Défis Canada[MD]
Grand Challenges Canada

Sommaire

Grands Défis Canada, qui est financé par le gouvernement du Canada, souhaite obtenir Des idées audacieuses ayant un grand impact auprès des plus brillants talents, à la fois dans les pays à revenu faible ou intermédiaire et au Canada, en vue d'utiliser l'innovation scientifique/technique, sociale et commerciale pour sauver et améliorer des vies dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Conformément à la ***Politique d'aide internationale féministe dans le milieu*** récemment adoptée par le Canada, la vision du pays vise « à éliminer la pauvreté et à bâtir un monde plus pacifique, plus inclusif et plus prospère. Le Canada croit fermement que promouvoir l'égalité des genres et renforcer le pouvoir des femmes et des filles est le moyen le plus efficace pour atteindre cet objectif ».

La santé sexuelle et reproductive et les droits qui s'y rattachent représentent des fondements de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles. L'investissement en santé sexuelle et reproductive est rentable et essentiel pour stimuler la croissance économique, de même que faire progresser la santé, les droits et le bien-être des femmes et des filles, de leur famille et de leur collectivité. Tandis que les femmes et les filles se trouvent au centre de ce programme de développement, la participation des hommes et des garçons est également essentielle à l'atteinte de l'égalité des sexes. Jusqu'à maintenant, les initiatives en santé et développement se sont axées sur des éléments particuliers de la santé sexuelle et reproductive et les droits qui s'y rattachent (c.-à-d., contraception, santé des mères et des nouveau-nés et VIH/sida); de plus, on a constaté des gains considérables pour ce qui est de s'attaquer à ces enjeux. Cependant, ces progrès se sont avérés inéquitables à travers et dans les pays. En outre, dans nombre de milieux, les personnes continuent de jouir d'un accès insuffisant aux services de santé sexuelle et reproductive concernant des enjeux particulièrement négligés quoique essentiels, tels que la sexualité des adolescents, la violence sexuelle et à caractère sexiste, les avortements sûrs et le mariage d'enfants, précoce et forcé. Ces facteurs contributifs restreignent la capacité des femmes et des filles à faire valoir leurs droits en tant que personnes et leurs droits d'être en santé.

Ensemble, ces facteurs contribuent au nombre impressionnant de décès et d'invalidités qui surviennent tous les ans. Chaque année, plus de 200 millions de femmes souhaitent éviter de tomber enceinte, mais elles n'utilisent pas les méthodes de contraception modernes – plus de 350 millions d'hommes et de femmes nécessitent des traitements pour l'une des quatre infections transmissibles sexuellement guérissables, 25 millions de femmes subissent un avortement insalubre, près de 2 millions de personnes deviennent infectées par le VIH et près d'une femme sur trois subit de la violence conjugale ou de la violence sexuelle par une personne autre que leur partenaire intime. En outre, le fardeau de la maladie, de la mort et de l'invalidité est ressenti de façon disproportionnée par les plus pauvres parmi les pauvres dans les pays à revenu faible et intermédiaire.

Dans le but de profiter de l'élan suscité par d'autres initiatives mondiales et d'aborder suffisamment les Objectifs de développement durable (ODD), il importe de faire appel à l'innovation pour cibler, élaborer et mettre à l'essai avec efficacité des solutions qui relèvent de manière équitable ces défis persistants et non résolus.

Grands Défis Canada[MD]
Grand Challenges Canada

Par la présente demande de propositions **Les Étoiles en santé sexuelle et reproductive et les droits qui s'y rattachent**, Grands Défis Canada recherche **des idées audacieuses pour des produits, des services et des modèles de mise en œuvre** susceptibles de transformer la façon d'aborder les défis persistants en santé sexuelle et reproductive et les droits qui s'y rattachent dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Les idées audacieuses doivent **améliorer la prestation et l'utilisation des services de santé sexuelle et reproductive globale** (p. ex., contraception, éducation sexuelle complète, avortements sûrs là où la loi le permet et gestion de l'hygiène menstruelle). Grands Défis Canada s'intéresse plus particulièrement aux innovations visant à améliorer **la prévention et l'intervention concernant la violence sexuelle et à caractère sexiste** et empêcher le **mariage d'enfants, précoce et forcé**, et ce, pour que les femmes et les filles renforcent leur pouvoir et aient une meilleure influence sur leur vie et leur avenir.

Nous mettons un accent marqué sur le soutien d'idées qui **utilisent une approche entrepreneuriale** pour concrétiser ces améliorations à la santé des femmes et des filles, puisque nous croyons qu'il s'agit de la meilleure façon de passer à l'étape du déploiement à l'échelle des innovations dont la démonstration a été réussie.

Ces idées audacieuses pourraient provenir d'un établissement reconnu au Canada ou dans un pays à revenu faible ou intermédiaire admissible. Les activités de mise en œuvre doivent se dérouler dans des pays à revenu faible ou intermédiaire admissibles.

Les propositions retenues se verront attribuer des subventions de démarrage pouvant atteindre 100 000 $CAN pour une période maximale de douze mois afin de développer et de mettre à l'essai l'innovation proposée. En supposant qu'un nombre suffisant de propositions acceptables soit reçu, Grands Défis Canada a l'intention d'accorder jusqu'à environ 80 subventions de démarrage au cours de cette ronde. Nous prévoyons qu'environ les deux tiers des candidats retenus proviendront de pays à revenu faible ou intermédiaire et un tiers d'établissements situés au Canada.

À la fin de la période de la subvention de démarrage, les innovateurs sont censés avoir fait la démonstration de principe de leur idée, élaboré un plan de déploiement à l'échelle et de viabilité, ainsi que suscité l'intérêt des principaux intervenants et partenaires nécessaires pour continuer à progresser vers le déploiement à grande échelle et la viabilité. Les innovateurs qui auront réussi seront invités à présenter une demande de financement pour le déploiement à l'échelle.

DATE LIMITE POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE : 25 SEPTEMBRE 2018 À 15 H HE

Les demandes DOIVENT être remises par l'entremise du Portail communautaire de Grands Défis Canada (**gcc.fluxx.io**).

Pour accéder au Portail, les candidats doivent d'abord créer un compte à l'aide du lien suivant : Créer un compte.

Une fois le compte créé, veuillez laisser jusqu'à un (1) jour ouvrable à Grands Défis Canada pour traiter votre demande de compte. Par conséquent, **nous suggérons de créer un compte au plus tard le jeudi 20 septembre 2018**.

Une fois votre information traitée, vous recevrez par courriel les données de connexion visant à accéder au Portail dans le but de remettre votre demande.

Pour toute question sur le processus de demande, veuillez consulter la Foire aux questions (FAQ). Si vous avez besoin d'aide technique pour la demande en ligne, veuillez communiquer avec fluxxsupport@grandchallenges.ca et fournissez votre numéro de demande. Notez que cet e-mail est uniquement destiné au support technique. Pour les questions liées à cette demande de propositions ou au processus de demande qui ne sont pas abordées dans la FAQ, veuillez communiquer avec etoiles@grandsdefis.ca.

Grands Défis Canada[MD]
Grand Challenges Canada

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE II
1.0 INTRODUCTION 1
2.0 APPROCHE 3
3.0 ACTIVITÉS ET RÉSULTATS VISÉS 13
4.0 RÈGLES ET LIGNES DIRECTRICES 14
6.0 DOCUMENTS DE PRÉSENTATION ET AVIS DE CONFIDENTIALITÉ 27
7.0 GARANTIE 28
8.0 DROITS DE GRANDS DÉFIS CANADA 28
9.0 ASSURANCES RELATIVES À LA RECHERCHE 29
ANNEXE A 31

Grands Défis Canada[MD]
Grand Challenges Canada

1.0 INTRODUCTION

1.1 GRANDS DÉFIS CANADA

Depuis 2010, Grands Défis Canada a engagé 69,7 M$ dans le programme Les Étoiles en santé mondiale. Voici notre vision : **un monde au sein duquel l'innovation accélère l'atteinte des objectifs en matière de développement durable.** Voici notre mission : **catalyser l'innovation qui sauve et améliore la vie des personnes les plus vulnérables au Canada et dans les pays à revenu faible et intermédiaire.**

Grands Défis Canada est voué à soutenir Des idées audacieuses ayant un grand impact. Financé par le gouvernement du Canada et d'autres partenaires, Grands Défis Canada accorde du financement à des innovateurs du Canada et de pays à revenu faible ou intermédiaire. Les idées audacieuses qu'appuie Grands Défis Canada intègrent l'innovation scientifique, technologique, sociale et commerciale, qu'on appelle l'Innovation intégrée.

Étant un des plus grands investisseurs axés en premier lieu sur les répercussions au Canada, avec une approche féministe envers les investissements, Grands Défis Canada a soutenu un portefeuille de plus de 1 000 innovations dans plus de 80 pays. Grands Défis Canada estime que ces innovations pourraient permettre de sauver jusqu'à 1 million de vies, ainsi que d'améliorer jusqu'à 28 millions de vies d'ici 2030.

Grands Défis Canada met l'accent sur les défis définis par les innovateurs au moyen de son programme Les Étoiles en santé mondiale, ainsi que sur des défis ciblés par le biais de ses programmes Sauver des vies à la naissance, Sauver des cerveaux et La Santé mentale dans le monde. Nous facilitons la transition d'innovations prometteuses de l'étape de la validation à celle du déploiement à l'échelle. Grands Défis Canada travaille avec les Instituts de recherche en santé du Canada pour l'examen par les pairs et le choix des innovations à financer.

Le financement pour le soutien de Grands Défis Canada envers les innovations en matière de santé sexuelle et reproductive et les droits qui s'y rattachent est fourni par le gouvernement du Canada par l'entremise d'Affaires mondiales Canada, en vertu de la Plateforme d'innovation pour la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants (SMNE). Cette plateforme d'innovation s'harmonise avec les problèmes de santé associés aux objectifs du Canada en développement féministe. L'objet de cette plateforme est de faciliter de nouvelles innovations pour susciter des améliorations, un renouvellement et des changements en vue de produire des résultats positifs en santé reproductive, des mères, des nouveau-nés et des enfants (SRMNE) dans des pays à revenu faible et intermédiaire.

1.2 CONTEXTE

Le problème

La santé sexuelle et reproductive et les droits qui s'y rattachent représentent des fondements de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles. Bien que d'importants progrès aient été accomplis dans la lutte contre certains éléments de la santé sexuelle et reproductive et les droits qui s'y rattachent, ces progrès se sont avérés inéquitables à travers et dans les pays. En outre, dans nombre de milieux, les personnes continuent de jouir d'un accès insuffisant aux services de santé sexuelle et reproductive concernant des enjeux particulièrement négligés quoique essentiels, tels que la sexualité des adolescents, la violence sexuelle et à caractère sexiste, les avortements sûrs et le mariage d'enfants, précoce et forcé. Ces facteurs contributifs restreignent la capacité des femmes et des filles à faire valoir leurs droits en tant que personnes et leurs droits d'être en santé. Voici quelques exemples particuliers :

- Plus de 200 millions de femmes dans les pays à revenu faible et intermédiaire souhaiteraient retarder ou empêcher une grossesse, mais n'utilisent pas de méthode contraceptive efficace ou n'ont pas accès à des services complets de planification familiale et d'éducation sexuelle. Les femmes et les adolescentes doivent être en mesure de prendre les décisions qui concernent leur santé sexuelle et reproductive, ainsi que le moment et la fréquence de leurs grossesses. Sans information, accès et représentation, les femmes sont à risque de décès et d'invalidité en raison d'accouchements trop rapprochés, et qui surviennent trop tôt ou trop tard dans la vie.

- Au cours de leur vie, une femme sur trois connaîtra de la violence conjugale ou de la violence sexuelle par une personne autre que son partenaire intime. La violence conjugale survient tôt dans la vie et constitue la forme la plus commune de violence à caractère sexiste. Parmi les adolescentes qui ont déjà eu un partenaire de 15 à 19 ans, on estime qu'elles sont 29 % à avoir connu de la violence conjugale. Ces interactions interpersonnelles sont influencées par les inégalités entre les sexes et entraînent des effets graves sur la santé et le bien-être physiques et mentaux des femmes et des filles. La violence à caractère sexiste constitue un obstacle fondamental à la pleine participation des femmes et des filles aux sphères sociales, économiques et politiques. Bien que la violence contre les femmes et les filles ait représenté un défi de longue date envers l'égalité des sexes et l'autonomisation, peu de solutions efficaces, en particulier qui abordent des mesures préventives, ont été mises en œuvre à l'échelle.

- Dans les pays à revenu faible et intermédiaire, une fille sur trois est mariée à 18 ans et une fille sur neuf se marie avant d'avoir 15 ans. À l'international, on estime que 15 millions de filles subissent un mariage forcé avant d'avoir 18 ans,

ce qui signifie qu'aujourd'hui, elles sont plus de 700 millions de femmes et de filles à s'être mariées alors qu'elles n'étaient encore que des enfants. L'inégalité entre les sexes, la pauvreté, l'insécurité et les normes traditionnelles et culturelles omniprésentes constituent des facteurs contributifs au mariage d'enfants, précoce et forcé. Se marier à un âge aussi jeune signifie que les jeunes filles tombent souvent enceintes lorsqu'elles ne sont pas prêtes sur le plan mental et physique, ce qui les expose à un risque accru de complications de santé. L'accouchement constitue la première cause de décès chez les filles de 15 à 19 ans dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Les épouses enfants sont également exposées à un risque accru de contracter le VIH/sida et de subir de la violence familiale. Par conséquent, ces filles quittent souvent l'école plus tôt et ont un accès moindre aux occasions (c.-à-d., décrocher un emploi autre que du travail ménage). Puisqu'elles maîtrisent moins leur propre sécurité financière et les décisions financières du foyer, les filles qui se marient en bas âge, et leur famille, ont plus de chance de connaître la pauvreté.

Ensemble, ces facteurs contribuent au nombre impressionnant de décès et d'invalidités qui surviennent chaque année, qui est ressenti de façon disproportionnée par les plus pauvres parmi les pauvres dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Dans le but de profiter de l'élan suscité et d'aborder suffisamment les Objectifs de développement durable (ODD), il importe de faire appel à l'innovation pour cibler, élaborer et mettre à l'essai avec efficacité des innovations qui relèvent de manière équitable ces défis persistants et non résolus.

2.0 APPROCHE

2.1. BUT DU PROGRAMME

Le but de la présente **demande de propositions (DP)** Les Étoiles en santé sexuelle et reproductive et les droits qui s'y rattachent est de soutenir **Des idées audacieuses ayant un grand impact[MD]** sur la santé sexuelle et reproductive et les droits qui s'y rattachent provenant d'innovateurs de pays admissibles (comme l'indique la partie 4.1 de la présente DP).

2.2. PORTÉE DU PROGRAMME

Grands Défis Canada est à recherche d'idées audacieuses pouvant être facilement mises en œuvre dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, axées sur la **santé sexuelle et reproductive et les droits qui s'y rattachent**. Ces idées audacieuses peuvent provenir d'organismes sans but lucratif ou à but lucratif, mais aussi d'établissements reconnus. Les entreprises à vocation sociale sont invitées à présenter une proposition. **On encourage fortement les candidates, organismes féministes et groupes marginalisés à présenter une proposition.**

Grands Défis Canada[MD]
Grand Challenges Canada

Les innovations proposées doivent être audacieuses, novatrices et transformationnelles, sortir des sentiers battus et offrir le potentiel d'avoir une incidence considérable et équitable sur la santé sexuelle et reproductive et les droits qui s'y rattachent. **On s'attend à ce que les innovations proposées améliorent l'égalité des sexes en favorisant la santé sexuelle et reproductive globale et les droits qui s'y rattachent.**

D'un intérêt particulier pour Grands Défis Canada, il y a les innovations qui, à la fois, **empêchent les situations** et **permettent l'intervention** dans les cas suivants:

1. **Violence sexuelle et à caractère sexiste**, y compris les innovations axées sur les points suivants :
    - Mutilation génitale des femmes;
    - Agression sexuelle, y compris soins après un viol;
    - Violence conjugale;
    - Exploitation et traite de personnes.

Les voies d'un intérêt particulier sont les innovations qui :
- ciblent les hommes et les garçons, les adolescentes ou les jeunes femmes;
- sont conçues par et pour les groupes marginalisés;
- incorporent la promotion et les soins en matière de santé mentale;
- aborde l'autonomie financière et la démarginalisation économique des femmes et des filles;
- aborde les contextes sociaux qui favorisent la violence à l'endroit des femmes;
- ciblent les situations humanitaires ou de crise.

2. **Mariage d'enfants, précoce et forcé**, y compris les innovations axées sur les points suivants :
    - Incorporer des occasions économiques, de l'éducation et du changement social;
    - Aborder l'inégalité des relations de pouvoir;
    - Aborder les croyances culturelles, les coutumes, les normes et les pratiques propres au contexte;
    - Les services pour les filles déjà en union – parmi ceux-ci :
        - Soutien sanitaire et social visant à améliorer la santé sexuelle et reproductive, ainsi que la santé mentale, et à aborder le risque accru de complications de santé telles que la mortalité maternelle, la fistule obstétricale, la survie des nouveau-nés et la vulnérabilité aux infections transmissibles sexuellement, dont le VIH;
        - Amélioration des occasions d'éducation, y compris l'éducation non formelle et la formation à la vie active;

- Éducation en matière de santé sexuelle et reproductive et formation en techniques de négociation;
- Soutien juridique et financier permettant de quitter un mariage.

On s'attend à ce que les innovations proposées :

- aient une probabilité élevée d'engendrer des gains importants et mesurables dans la vie des populations pauvres et vulnérables, y compris, mais sans s'y limiter, les milieux fragiles et touchés par un conflit;

- maximisent la mise en œuvre, l'adoption, l'acceptabilité, la viabilité et l'incidence en intégrant l'innovation scientifique, technologique, sociale et commerciale. C'est ce que nous appelons l'Innovation intégrée (voir le livre blanc traitant de l'Innovation intégrée, accessible au (http://www.grandchallenges.ca/fr-ca/occasions-de-financement/innovation-integree/).

- démontrent, si possible, l'harmonisation avec les lois et règlements nationaux pertinents, ainsi que les plans nationaux et l'intérêt des établissements et organismes pour le développement, la mise en œuvre et l'adoption de l'innovation (p. ex., systèmes de santé locaux).

Voici certains des attributs souhaités :

- Des approches qui favorisent l'autonomie des femmes et des filles;
- Des solutions appropriées pour les milieux avec des infrastructures et ressources humaines compétentes limitées (p. ex., manque d'électricité ou d'eau saine, etc.);
- Des solutions visant à aborder des conséquences précises de l'inégalité sur le plan du sexe, de l'âge, de la pauvreté et autres;
- Des approches qui reflètent une compréhension du marché des utilisateurs ciblés et qui comblent leurs besoins;
- Des approches qui s'intègrent au système de santé existant;
- Des solutions qui englobent un solide plan d'affaires pour faciliter la pénétration du marché et l'adoption de la solution dans les pays pauvres, menant à des entreprises à vocation sociale durables;
- Des projets qui font ressortir le potentiel de viabilité financière et opérationnelle à long terme – les mises à l'essai pertinentes pourraient comprendre l'évaluation de la demande des utilisateurs, leur volonté de payer, l'utilisation appropriée des produits et services, la viabilité des canaux de distribution ou la consignation des résultats sociaux, ainsi que les coûts réels de la mise en œuvre de l'innovation.

2.3 MONTANT ET DURÉE DES SUBVENTIONS

Les propositions retenues se verront attribuer des subventions de démarrage pouvant atteindre 100 000 $CAN pour une période maximale de douze mois afin de développer et de mettre à l'essai l'innovation proposée. En supposant qu'un nombre suffisant de propositions acceptables soit reçu, nous avons l'intention d'accorder jusqu'à environ 80 subventions de démarrage au cours de cette ronde. Nous prévoyons qu'environ les deux tiers des candidats retenus proviendront de pays à revenu faible ou intermédiaire et un tiers du Canada.

Veuillez noter : Tous les candidats retenus doivent demander le versement de la subvention au plus tard le 30 septembre 2019 en raison de la date de fin de l'accord de subvention de Grands Défis Canada avec le gouvernement du Canada. Tout report au-delà de ce délai peut entraîner l'annulation de la subvention.

Veuillez noter : Tous les candidats retenus doivent finaliser leur projet dans un délai de douze mois. Aucune prolongation sans frais ne sera accordée et les exceptions seront à la seule discrétion de Grands Défis Canada.

Financement de déploiement à l'échelle
Un nombre limité d'innovations financées dans le cadre de la présente DP pourraient avoir la possibilité d'obtenir du financement de déploiement à l'échelle visant à appuyer le perfectionnement, l'essai et la mise en œuvre à l'échelle de solutions novatrices ayant déjà franchi le stade de la démonstration de principe. Les projets de déploiement à l'échelle doivent démontrer une incidence réelle sur la santé sexuelle et reproductive et les droits qui s'y rattachent et progresser vers le déploiement à l'échelle et la viabilité. Les projets de déploiement à l'échelle exigent l'appui de partenaires qui apportent à la fois un financement de contrepartie et les compétences nécessaires pour que les innovations puissent fonctionner de manière viable à l'échelle. Veuillez visiter le http://www.grandchallenges.ca/fr-ca/programs/deploiement-a-lechelle/ pour de plus amples renseignements sur le financement de déploiement à l'échelle.

Bien que le financement de contrepartie ne soit pas une exigence à l'étape du financement de démarrage, tous les innovateurs sont invités à obtenir un cofinancement. Former des partenariats stratégiques dès le début peut améliorer la viabilité d'une innovation en suscitant une adoption précoce et en fournissant des ressources et une expertise qui peuvent préparer les équipes en vue du processus de déploiement à l'échelle, qui nécessite des fonds de contrepartie dans le cadre de partenariats.

2.4 BÉNÉFICIAIRES CIBLES

Les innovations doivent profiter de façon directe aux femmes et filles parmi les plus pauvres des pauvres dans les pays à revenu faible ou intermédiaire admissibles.

2.5 ACCENT MIS SUR LES RÉSULTATS

Les projets financés doivent démontrer une incidence sur la santé et les droits des femmes et des filles dans les pays à revenu faible ou intermédiaire admissibles. Pour y parvenir, les projets doivent comporter une approche axée sur le suivi et l'évaluation en vue de mesurer clairement ces résultats, de préciser les lacunes et de maximiser l'incidence. S'il est impossible de mesurer les vies sauvées ou améliorées à l'étape du financement de démarrage, les projets doivent démontrer un changement mesurable pour au moins un des résultats suivants :

- Réduction de la violence sexuelle et à caractère sexiste (VSCS), y compris le mariage d'enfants, précoce et forcé (MEPF) et la mutilation génitale des femmes (MGF);
- Meilleure utilisation des services de santé sexuelle et reproductive parmi les femmes et les filles;
- Meilleure utilisation de la contraception;
- Meilleur accès aux avortements sûrs là où la loi le permet et aux soins après l'avortement.

Les innovateurs doivent faire rapport en fonction des indicateurs énumérés à l'annexe A qui sont pertinents pour faire la démonstration de la réussite de leur innovation.

On définit ainsi la réussite avec les subventions de démarrage :

- Démonstration de principe de la solution, c'est-à-dire fournir des preuves concrètes de l'amélioration de la santé sexuelle et reproductive et les droits qui s'y rattachent et de la façon à laquelle le principe peut être mis en œuvre, soutenu et appuyé sur le plan financier avec efficacité dans la région cible.
- Obtention de l'intérêt, de fonds ou d'engagements en vue de l'adhésion des intervenants, influenceurs et partenaires nécessaire pour permettre le déploiement à l'échelle.

Communication des résultats

La communication des résultats constitue également un volet important de la responsabilité à l'égard du projet. Les propositions doivent comprendre un bref aperçu de la façon dont on entend mobiliser les intervenants et diffuser les résultats, les différents publics qu'on souhaite atteindre et comment cette diffusion contribuera à l'incidence, au déploiement à l'échelle et à la viabilité de l'innovation. Bien que la communication des résultats de la recherche dans des publications scientifiques soit importante, il ne doit pas s'agir de l'objectif premier des projets financés sans une justification clairement articulée démontrant que cette communication s'inscrit dans le cheminement essentiel vers l'incidence.

Grands Défis Canada a une Politique d'accès mondial et une Politique d'accès aux données qui intègrent des principes d'accès ouvert auxquels on doit se conformer; des

renseignements supplémentaires sur ces politiques se trouvent à la partie 2.9. Les propositions doivent prévoir suffisamment de temps pendant la période de financement pour l'analyse des résultats et la rédaction de publications. Cette politique renferme une exigence voulant que les publications issues de la recherche financée par Grands Défis Canada doivent être ouvertement accessibles au moyen d'une licence d'attribution Creative Commons (CC BY). L'utilisation de plateformes ouvertes telles que la passerelle de Grands Défis Canada vers *F1000 Research*, qui offre la publication immédiate des articles qui passent par un processus d'examen par les pairs transparent, est encouragée, le cas échéant. Grands Défis Canada exige un rapport sur la diffusion des résultats après la période de financement.

2.6 INNOVATION INTÉGRÉE

Les projets doivent adopter une approche axée sur l'Innovation intégrée, définie comme étant l'utilisation coordonnée de l'innovation scientifique/technologique, sociale et commerciale pour l'élaboration de solutions à des problèmes complexes. Cette approche ne néglige pas les bienfaits propres à chaque type d'innovation, mais insiste plutôt sur les puissantes synergies qui peuvent être réalisées en harmonisant les trois formes d'innovation. L'Innovation intégrée reconnaît que les innovations scientifiques/technologiques ont plus de chance d'être déployées, d'avoir une incidence à l'échelle mondiale et d'être viables si, au départ, elles sont élaborées parallèlement à des innovations sociales et commerciales appropriées. De même, elle reconnaît que les innovations sociales et commerciales ne seront pas efficaces en elles-mêmes (veuillez visiter le http://www.grandchallenges.ca/fr-ca/occasions-de-financement/innovation-integree/).

Les solutions proposées doivent donc comprendre une combinaison des formes d'innovation suivantes :

- **Innovation scientifique/technologique :** possède un fondement dans les sciences psychologiques, naturelles, de la santé ou du comportement, ou en ingénierie ou en économique; peut être simple, c'est-à-dire qu'il n'est pas nécessaire que les solutions fassent appel à la haute technologie.
- **Innovation sociale :** reconnaît ou aborde les déterminants sociaux, structurels ou politiques plus vastes de la santé, avec un accent particulier sur les inégalités entre les sexes et les inégalités intersectionnelles; aborde les contextes locaux ou culturels qui jouent un rôle dans la mise en œuvre et le déploiement à l'échelle.
- **Innovation commerciale :** optimise la valeur, la pertinence et la qualité unique de la solution pour susciter une demande et atteindre la viabilité financière; traite des obstacles à l'abordabilité et à l'accessibilité.

2.7 ÉCHELLE ET VIABILITÉ

Grands Défis Canada prévoit que les innovations qu'il finance qui connaissent le plus de succès seront, au bout du compte, déployées à grande échelle dans le cadre de partenariats conclus avec le secteur privé, le secteur public ou une combinaison des deux, et que le déploiement à l'échelle visera une incidence significative sur la santé des plus pauvres parmi les pauvres dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Les candidats doivent démontrer de façon convaincante dans leur demande comment et pourquoi ils croient que leur projet sera, au bout du compte, déployé à l'échelle par l'une des voies suivantes, ou les deux :

- Les pistes de déploiement à l'échelle par le biais du secteur privé sont adaptées aux projets commercialement viables ou qui offrent une valeur pour attirer un partenaire du secteur privé, soit parce que les coûts de production et les prix de vente sont tels qu'ils appuient la rentabilité, soit parce que les bénéficiaires réclament l'innovation et sont prêts à payer eux-mêmes.

- Les pistes de déploiement à l'échelle par le biais du secteur public sont adaptées aux projets susceptibles de convaincre les ministères et organismes du pays d'accueil, les donateurs multilatéraux ou d'autres acteurs du secteur public de les déployer à l'échelle. Ces projets devraient s'harmoniser avec le plan national ou la stratégie nationale du pays en matière de santé et pouvoir s'y intégrer.

Le financement de démarrage devrait permettre de positionner clairement une innovation sur la voie du déploiement à l'échelle, en tenant compte des facteurs suivants : l'état des infrastructures locales; les forces sociales, politiques et économiques; la capacité de l'établissement et son leadership; les partenaires stratégiques et de mise en œuvre potentiels; les sources de financement et de revenus accessibles et d'autres obstacles potentiels au déploiement à l'échelle. Nous recommandons que les projets mettent à contribution les systèmes locaux lorsqu'ils améliorent l'efficacité et mobilisent de manière significative les femmes et les hommes (et les filles et les garçons) qui sont censés en profiter en vue d'accroître la probabilité de succès du déploiement à grande échelle. Cette situation devrait comprendre une compréhension du lien entre l'innovation et les priorités locales (p. ex., les plans de santé nationaux/régionaux), de la raison pour laquelle l'innovation est préférable aux solutions de rechange et des facteurs incitatifs/dissuasifs intervenant dans la formation du marché et la demande des consommateurs. Le plan devrait définir clairement la région géographique ou le contexte de l'utilisation à l'échelle, ainsi que des stratégies de sortie du financement par voie de subvention.

Entrepreneuriat social
Les entrepreneurs sociaux sont vivement encouragés à participer à la présente DP. Les entrepreneurs sociaux sont des personnes préconisant des solutions novatrices aux problèmes sociaux les plus pressants. Ils sont ambitieux et persistants, abordant les grands enjeux sociaux et proposant de nouvelles idées pour du changement à grande échelle. Tandis que les entrepreneurs commerciaux mesurent généralement le rendement par les bénéfices, les entrepreneurs sociaux recherchent une approche

durable afin de produire un rendement social pour la société. Grands Défis Canada est d'avis que l'entrepreneuriat social représente un élément essentiel qui permet le déploiement à l'échelle, la viabilité et, au bout du compte, l'obtention d'une incidence.

Compréhension du contexte local
Afin d'assurer une incidence viable à l'échelle, il est essentiel que les projets reposent sur une compréhension des infrastructures et du contexte de gouvernance locaux (y compris les lois et les règlements pertinents), ainsi que du contexte social, politique et économique. Ce faisant, les promoteurs des projets sont en mesure de mieux comprendre le bilan de santé et les besoins de la collectivité, de même que de reconnaître les risques présents pour la réussite du projet. Les innovateurs sont invités à travailler dans les domaines prioritaires désignés par les administrations locales ou nationales. Là où ils existent, les innovations doivent se fonder sur les systèmes locaux qui sont en mesure de rejoindre la population cible, qui appuient la santé ou le développement, ou qui abordent les déterminants de la santé de plus grande envergure. Les déterminants de la santé sont notamment la pauvreté, l'inégalité (dont l'inégalité des sexes) et l'accès à l'eau et à des ressources sanitaires. Les innovations doivent être pertinentes pour les milieux peu dotés en ressource et profiter aux populations pauvres et marginalisées cibles des pays à revenu faible et intermédiaire.

2.8 ÉGALITÉ DES SEXES, DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE ET DROITS DE LA PERSONNE ET INCLUSION

Grands Défis Canada s'engage à promouvoir les principes d'égalité des sexes, de durabilité environnementale et de droits de la personne et d'inclusion. Ainsi, les innovateurs doivent s'engager à se conformer à la Politique sur l'égalité des sexes, la durabilité environnementale et les droits de la personne et l'inclusion de Grands Défis Canada ainsi :

1. **Égalité des sexes :** Grands Défis Canada croit que le soutien de l'égalité des sexes et des droits des femmes et des filles représente un objectif important en soi, en plus d'un objectif de développement essentiel et, par conséquent, il cherche à contribuer à la réalisation de l'égalité entre les personnes de tous les sexes. La base de référence de Grands Défis Canada est ne pas faire de tort. Les innovateurs financés ou examinés aux fins de financement par Grands Défis Canada doivent considérer la façon à laquelle la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de leur innovation permettraient de promouvoir (ou d'entraver) les objectifs en matière d'égalité des sexes, en plus de prendre des mesures visant à accomplir des occasions d'égalité des sexes au sein de la période de financement. De plus, Grands Défis Canada s'engage à faire progresser l'égalité des sexes par le leadership et la gouvernance de l'innovation – pour y parvenir, on s'efforce de définir la source des systèmes de soutien, et d'en faire la promotion, et ce, dans le but d'assurer l'égalité d'accès à des niveaux de financement progressifs pour tous les sexes, ainsi que la diversité des structures de gouvernance. Parmi les objectifs d'égalité des sexes, on retrouve notamment les suivants :

i. Faire progresser la participation égale des femmes et soutenir les femmes et les filles dans la réalisation de leurs pleins droits de la personne : Grands Défis Canada vise à soutenir les processus et innovations qui mobilisent et habilitent les femmes et leur collectivité dans l'optique d'améliorer la participation égale des femmes et leur condition au sein de leur société.

(ii) Réduire les inégalités entre les sexes qui entourent l'accès aux ressources et avantages du développement, et leur contrôle : les innovateurs doivent s'efforcer de comprendre et d'atténuer le fossé des sexes dans les contextes au sein desquels ils mènent leurs activités dans le but de réaliser l'égalité des sexes et d'autres objectifs de développement à plus grande échelle.

2. **Durabilité environnementale :** Grands Défis Canada est en partie financé par le gouvernement du Canada par l'entremise d'Affaires mondiales Canada et s'harmonise avec ses efforts visant à soutenir la durabilité environnementale dans les pays en développement, ainsi que la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE 2012). Il faut considérer les répercussions sur l'environnement raisonnablement prévisibles des innovations financées ou examinées aux fins de financement par Grands Défis Canada lors de la planification et, le cas échéant, il faut les surveiller et les évaluer tout au long de la mise en œuvre. On doit veiller à déterminer et minimiser les effets néfastes, ainsi qu'à accroître les effets positifs, s'il y en a, sur les milieux au sein desquels l'innovation est déployée.

3. **Droits de la personne et inclusion :** Grands Défis Canada s'engage à améliorer l'intégration de la promotion des principes de droits de la personne en matière d'égalité, de non-discrimination, de participation, d'inclusion, de transparence et de responsabilisation, et créer les conditions favorables pour y parvenir, de l'élaboration de la proposition à la mise en œuvre. Grands Défis Canada collabore avec les innovateurs pour renforcer l'accent qu'ils mettent sur ces principes de droits de la personne fondamentaux lors de la conception des innovations et dans les systèmes et processus utilisés lors de la mise en œuvre des innovations dans le contexte particulier au sein duquel ils travaillent. Plus précisément, les innovateurs qui ont remis une proposition ou qui mettent en œuvre une innovation doivent considérer la façon à laquelle l'innovation, à tout le moins, ne causera pas de tort sur le plan des droits de la personne des intervenants et bénéficiaires du projet. Lors de la conception et la mise en œuvre des innovations, l'innovateur doit tenir compte de la manière à laquelle l'innovation :
   1. déterminera des moyens pour l'innovation d'appuyer la réduction de la pauvreté au sein de la population locale, en particulier pour les femmes et les filles;
   2. assurera l'égalité et la non-discrimination, y compris fondées sur le sexe, pour les intervenants et bénéficiaires du projet;
   3. favorisera la participation et l'inclusion d'intervenants et de bénéficiaires marginalisés parmi la population locale, en mettant l'accent sur les femmes et les filles;

4. fera la promotion de la transparence et la responsabilisation parmi les intervenants et bénéficiaires de l'innovation et ses répercussions prévues.

2.9 ACCÈS MONDIAL, ACCÈS AUX DONNÉES ET ÉTHIQUE

Grands Défis Canada est déterminé à favoriser un accès significatif aux innovations qu'il appuie pour les bénéficiaires cibles de chaque projet financé, en particulier les personnes marginalisées et pauvres des pays à revenu faible et intermédiaire, à promouvoir la diffusion rapide et ouverte des résultats de la recherche et des données issues des activités financées, ainsi qu'à faire en sorte que la recherche financée se déroule d'une manière conforme aux normes éthiques pertinentes. Ces engagements sont énoncés dans la Politique d'accès mondial, la Politique d'accès aux données et la Politique en matière d'éthique de Grands Défis Canada, qui devraient être examinées attentivement par tous les candidats.

1. **Accès mondial :** Grands Défis Canada est déterminé à veiller à ce que (1) les innovations qu'il finance puissent être rendues significativement accessibles, tant sur le plan du prix que de l'accessibilité, aux bénéficiaires cibles de chaque projet financé, en particulier les personnes marginalisées et pauvres des pays à revenu faible et intermédiaire; (2) les connaissances et les renseignements obtenus grâce aux projets financés soient diffusés à grande échelle et avec rapidité au milieu mondial de la recherche et au-delà; (3) la commercialisation des innovations financées soit encouragée, tant qu'elle respecte ces principes.

2. **Accès aux données :** Grands Défis Canada est déterminé à veiller à ce que (1) les données soient partagées à aussi grande échelle et avec autant de rapidité que possible pour favoriser l'innovation et optimiser les perspectives de mise en application des connaissances pour élaborer des solutions qui sauveront des vies; (2) le respect de l'attribution, de la diversité culturelle, de l'intégrité scientifique et de la vie privée des gens et des collectivités qui fournissent des données soient pris en considération de manière appropriée dans toutes les activités d'accès aux données; (3) la collecte, la production, le partage et l'utilisation des données soient conformes aux lois, règlements et normes de conduite éthique de la recherche en vigueur; (4) les personnes et les collectivités qui permettent et appuient la recherche, en particulier celles vivant dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, qu'il s'agisse de participants à la recherche ou de chercheurs, profitent des données dans la mesure du possible.

3. **Éthique :** Grands Défis Canada exige que (1) la recherche avec des participants humains se déroule d'une manière qui démontre, protège et préserve le respect des personnes et qui témoigne d'un souci du bien-être des personnes, des familles, des collectivités et de la justice; (2) la recherche avec des animaux se déroule d'une manière qui garantisse des soins et un traitement sans cruauté; (3) certaines entreprises de recherche, y compris mais sans toutefois s'y limiter, la recherche avec de l'ADN recombiné, des biorisques et des organismes génétiquement modifiés, soient assujetties à une réglementation et à une supervision plus étroites, selon les besoins.

Les innovateurs doivent s'engager à : (1) se conformer aux politiques ci-dessus; (2) veiller à ce que les droits de propriété intellectuelle, y compris ceux de tiers, n'empêchent pas un accès significatif à des innovations et une diffusion à grande échelle des connaissances; (3) accorder à Grands Défis Canada une licence limitée et non exclusive aux droits de propriété intellectuelle à l'égard de leurs innovations, applicable uniquement en cas d'incapacité à garantir un accès significatif aux bénéficiaires cibles dans les pays à revenu faible ou intermédiaire ou dans le contexte d'une urgence de santé publique de portée internationale déclarée par l'Organisation mondiale de la Santé.

3.0 ACTIVITÉS ET RÉSULTATS VISÉS

Les innovateurs financés dans le cadre de cet effort devront entreprendre les activités et fournir les résultats visés énumérés ci-dessous, lesquels contribueront à faire la démonstration de la progression et la réussite de leur projet :

1. Présenter un rapport financier trimestriel ou semestriel axé sur l'utilisation des fonds et un rapport semestriel sur le rendement et les résultats obtenus. **Veuillez noter** que des fonds ne peuvent être avancés aux innovateurs pour couvrir des dépenses prévues au budget que pour une période de deux trimestres, et que toute avance destinée à couvrir des dépenses prévues au budget pour un troisième trimestre sera subordonnée à une comptabilité complète du premier trimestre, et ainsi de suite. Le débours des fonds aux innovateurs est conditionnel à la réception, par Grands Défis Canada, des sommes que lui verse son bailleur de fonds, soit Affaires mondiales Canada.

2. Diffuser des connaissances en temps opportun selon diverses plateformes, y compris les médias sociaux, des publications en libre accès, le dépôt de données dans des référentiels accessibles au public, des communiqués de presse, des conférences, la mobilisation des intervenants, etc. **Veuillez noter** que les innovateurs devront publier leurs conclusions dans des revues ou par le biais de plateformes de publication en libre accès, par exemple *F1000Research*, habituellement dans les douze mois qui suivent la fin de leur subvention de démarrage.

3. Un rapport final qui rend compte des dépenses financières et qui présente une évaluation claire de l'incidence du projet, y compris les progrès accomplis vers la réalisation d'un accès significatif aux innovations et une diffusion à grande échelle des connaissances. **Veuillez noter** qu'il y aura une retenue de fonds de 5 % pour l'ensemble du financement en vertu du présent programme, laquelle sera versée aux innovateurs sur présentation d'un rapport final satisfaisant et d'une justification complète des coûts.

4. Des actualisations de l'incidence, l'accès mondial, l'accès aux données et la gestion des droits de propriété intellectuelle sur les innovations soutenues après la période de la subvention.

Des directives sur la préparation des rapports seront fournies aux candidats retenus. Des rapports d'étape par écrit et des conversations par téléconférence pourront être nécessaires pour satisfaire aux exigences en matière de rapport.

En plus des activités susmentionnées, on s'attend à ce que les innovateurs :

1. participent à des activités de sensibilisation du public;

2. contribuent au programme d'apprentissage en lien avec des défis particuliers, notamment en participant à des réunions avec d'autres innovateurs de Grands Défis Canada sur invitation.

Veuillez noter que les innovateurs qui reçoivent du financement peuvent faire l'objet d'une vérification de la part de Grands Défis Canada, d'Affaires mondiales Canada ou du Bureau du vérificateur général du Canada, en tout temps, jusqu'à la fin de 2029 – les exigences connexes seront prises en compte dans les accords de financement.

4.0 RÈGLES ET LIGNES DIRECTRICES

Les Instituts de recherche en santé du Canada supervisent le processus d'examen par les pairs et le conseil d'administration de Grands Défis Canada prend les décisions définitives en matière de financement.

4.1 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

1. Les candidats admissibles comprennent les entreprises à vocation sociale et les autres établissements reconnus (p. ex., des organismes sans but lucratif et des sociétés à but lucratif), constitués dans un pays admissible, tel qu'on le définit ci-dessous, pouvant exécuter avec succès les activités proposées dans leur domaine technique respectif et en mesure de recevoir et de gérer des subventions.

2. **SEULS** les candidats provenant d'un pays figurant sur la liste des pays admissibles qui suit et du Canada sont admissibles à présenter une demande dans le cadre de la présente DP. Dans le but d'établir leur admissibilité, Grands Défis Canada pourra tenir compte à la fois du pays d'appartenance du candidat et de toute autre sphère de compétence où les activités du projet seront mises en œuvre. À des fins de clarté, les candidats doivent fournir des preuves de constitution en personne morale juridique dans l'un de ces pays pour être considérés comme étant admissibles à recevoir du financement de Grands Défis Canada. Grands Défis Canada se réserve le droit de déterminer si un candidat respecte les exigences en matière d'admissibilité.

Cette liste peut être modifiée en tout temps par Grands Défis Canada sans préavis. Compte non tenu de leur inclusion dans la liste ci-dessous, les pays admissibles sont soumis à l'approbation de Grands Défis Canada sous réserve de la conformité aux lois et politiques canadiennes et étrangères en vigueur. Dans la mesure du possible, Grands Défis Canada donnera un avis raisonnable de la détermination de non-admissibilité visant les candidats établis dans l'un des pays énumérés ci-dessous.

Liste des pays admissibles à présenter une demande

Pays les moins développés	Autres pays à faible revenu (RNB par habitant <= 1 005 $ en 2010)	Pays et territoires à revenu intermédiaire, tranche inférieure (RNB par habitant 1 006 $ à 3 975 $ en 2010)	Pays et territoires à revenu intermédiaire, tranche supérieure (RNB par habitant 3 976 $ à 12 275$ en 2010)
Afghanistan Angola Bangladesh Bénin Bhoutan Burkina Faso Burundi Cambodge Chad Comoros Djibouti Érythrée Éthiopie Gambie Guinée Guinée-Bissau Guinée équatoriale Haïti Îles Salomon Kiribati Lesotho Libéria Madagascar Malawi Mali Mauritanie Mozambique Myanmar Népal Niger RPD lao Rwanda Samoa São Tomé et Principe	Kenya Kirghizistan Rép. démocratique de Corée Soudan du Sud Tadjikistan Zimbabwe	Arménie Bélize Bolivie Cameroun Cabo Verde Cisjordanie et Gaza Côte d'Ivoire Égypte El Salvador Fidji Géorgie Ghana Guatemala Guyana Honduras Îles Marshal Inde Indonésie Iraq Kosovo Micronésie Moldova Mongolie Maroc Nicaragua Nigéria Ouzbékistan Pakistan Papouasie-Nouvelle-Guinée Paraguay Philippines République du Congo Sri Lanka Swaziland Syrie Tokelau Tonga Turkménistan	Afrique du Sud Albanie Algérie Ancienne Rép. yougoslave de Macédoine Anguilla Antigua-et-Barbuda Argentine Azerbaïdjan Bélarus Bosnie et Herzégovine Botswana Brésil Chili Chine Colombie Costa Rica Cuba Dominique Équateur Gabon Grenade îles Cook Iran Jamaïque Jordanie Kazakhstan Liban Libye Malaisie Maldives Maurice Mexique Monténégro

Rép. centrafricaine Rép. Démocratique du Congo Sénégal Sierra Leone Somalie Soudan Tanzanie Timor-Leste Togo Tuvalu Uganda Vanuatu Yémen Zambie		Ukraine Vietnam	Montserrat Namibie Nauru Niue Palau Panama Pérou République dominicaine Serbie Seychelles Saint-Kitts-et-Nevis Saint-Vincent-et-les Grenadines Sainte-Hélène Sainte-Lucie Suriname Thaïlande Tunisie Turquie Uruguay Venezuela Wallis-et-Futuna

3. Le candidat a la responsabilité d'obtenir les autorisations, consentements ou examens juridiques ou réglementaires nécessaires à l'acceptation de fonds de subventions étrangères ou la réalisation des activités du projet avant de signer un accord de financement avec Grands Défis Canada. Les candidats qui planifient mener des activités du projet en Inde pourraient devoir s'enregistrer auprès du ministère de l'Intérieur en vertu de la Foreign Contribution Regulation Act of 2010 (FCRA – loi sur les contributions étrangères de 2010). Conformément à la diligence de Grands Défis Canada, les candidats retenus devront fournir l'enregistrement de leur organisme en vertu de la FCRA ou une homologation écrite que l'enregistrement vis-à-vis de la FCRA n'est pas exigé. Le non-respect des exigences de la FCRA peut soumettre votre organisme à des sanctions pécuniaires ou pénales. Vous devez consulter vos propres conseillers afin de déterminer si la FCRA concerne votre organisme ou votre projet.

4. Candidats provenant de pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure (PRITS) : veuillez noter qu'un maximum d'une (1) subvention sera accordée dans chaque PRITS (c.-à-d., au candidat le mieux classé d'un PRITS donné).

5. Les **candidats du Canada** doivent avoir un collaborateur établi dans un pays admissible autre que le Canada (voir la partie 4.1). Les collaborations nouvelles ou existantes sont encouragées de manière égale, en particulier celles qui apporteraient des éléments supplémentaires d'Innovation intégrée à votre projet : l'innovation scientifique/technologique, sociale et commerciale. **Veuillez noter :** Les candidats des pays admissibles autres que le Canada **n'ont pas à** avoir un collaborateur; cependant, les collaborations sont autrement encouragées.

6. Un projet ne peut avoir qu'un seul chef de projet, qui doit être affilié à l'établissement d'où la proposition est remise.

7. Un chef de projet ne peut figurer que dans une seule demande présentée en réponse à la présente demande de propositions. Cependant, un établissement d'un pays admissible peut être le candidat dans plusieurs demandes si chacune de ces demandes a un chef de projet différent.

8. Les demandes doivent comprendre tous les renseignements et pièces jointes exigés. Seuls les dossiers complets seront pris en considération aux fins de l'examen par les pairs.

9. Les idées proposées doivent s'harmoniser avec la portée du programme (voir la partie 2.2).

10. Grands Défis Canada peut, en tout temps et à sa seule discrétion, modifier les critères d'admissibilité qui concernent les candidats individuels, les chefs de projet ou les pays admissibles, dans la mesure où la modification ne compromet pas de manière appréciable le processus d'examen (voir la partie 4.3).

Ce que nous ne financerons pas

NOUS N'ENVISAGERONS PAS de financer le développement de médicaments ou de vaccins, la science de la découverte, les initiatives de renforcement des capacités, le financement des programmes en cours, ou des idées qui ne concernent pas les femmes, filles, enfants et familles de pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire. **Les propositions qui ne présentent pas le potentiel de démonstration de principe avec les résultats mentionnés à la partie 2.5 dans la période de douze mois du projet ne seront pas considérées.**

NOUS N'ENVISAGERONS PAS de financer des projets visant à établir la démonstration de principe d'innovations pour lesquelles les principaux droits de propriété intellectuelle appartiennent à un établissement tiers, à moins que (a) l'établissement tiers n'ait accordé au candidat des droits de licence suffisants à l'égard de l'innovation pour permettre un ultime déploiement à l'échelle dans des pays à revenu faible et intermédiaire ou (b) l'établissement tiers ne soit disposé à signer un engagement de se conformer aux exigences de Grands Défis Canada en matière d'accès mondial.

NOUS N'ENVISAGERONS PAS de financer des innovations qui sont semblables à des innovations préalablement financées par Grands Défis Canada. Veuillez consulter notre site Web qui renferme une base de données interrogeable des innovations financées par Grands Défis Canada.

4.2 INSTRUCTIONS RELATIVES AUX DEMANDES

Les demandes DOIVENT être remises par l'entremise du Portail communautaire de Grands Défis Canada (gcc.fluxx.io).

Pour accéder au Portail, les candidats doivent d'abord créer un compte à l'aide du lien suivant : Créer un compte.

Une fois le compte créé, veuillez laisser jusqu'à un (1) jour ouvrable à Grands Défis Canada pour traiter votre demande de compte. Par conséquent, **nous suggérons de créer un compte au plus tard le jeudi 20 septembre 2018**.

Une fois votre information traitée, vous recevrez par courriel les données de connexion visant à accéder au Portail dans le but de remettre votre demande.

Pour toute question sur le processus de demande, veuillez consulter la Foire aux questions (FAQ). Si vous avez besoin d'aide technique pour la demande en ligne, veuillez communiquer avec fluxxsupport@grandchallenges.ca et fournissez votre numéro de demande. Notez que cet e-mail est uniquement destiné au support technique. Pour les questions liées à cette demande de propositions ou au processus de demande qui ne sont pas abordées dans la FAQ, veuillez communiquer avec etoiles@grandsdefis.ca.

Sur le site Web des demandes, il faut téléverser une vidéo de **deux minutes** qui décrit le problème ciblé de santé sexuelle et reproductive et les droits qui s'y rattachent, la solution proposée et la raison pour laquelle elle représente une démarche ingénieuse, audacieuse et novatrice. La vidéo ne doit pas dépasser deux minutes; toute vidéo dépassant la limite de deux minutes sera tronquée à deux minutes avant d'être examinée. Veuillez noter que vous devez obtenir la permission d'utiliser une chanson, des images ou des extraits appartenant à quelqu'un d'autre dans votre vidéo. Pour plus de renseignements, veuillez consulter la Foire aux questions (FAQ) de la DP Les Étoiles en santé sexuelle et reproductive et les droits qui s'y rattachent qui se trouve au http://www.grandchallenges.ca/fr-ca/programs/etoiles-en-sante-mondiale/.

Ces vidéos seront remises à Grands Défis Canada et pourront être utilisées par Grands Défis Canada, notamment pour annoncer votre subvention si votre proposition est retenue, ou dans le cadre des examens de portefeuille de Grands Défis Canada. Ces vidéos ne seront pas prises en considération au moment d'attribuer un score à votre proposition en réponse à la présente DP. Grands Défis Canada ne cautionne pas le contenu de ces vidéos et n'assume aucune responsabilité vis-à-vis de l'exactitude de leur contenu ou du moyen par lequel elles ont été produites.

La demande et la vidéo peuvent être présentées soit en **anglais** soit en **français**. Les propositions présentées dans une autre langue ne seront pas prises en considération.

Veuillez noter : Les candidats sont tenus de demander et d'obtenir l'autorisation de leurs organismes/établissements d'affiliation avant de soumettre leur demande.

Ressource pour l'élaboration d'une proposition
Les candidats sont invités à consulter la ressource en ligne de Grands Défis Canada, au http://www.grandchallenges.ca/fr-ca/occasions-de-financement/trousse-a-outils-pour-les-innovateurs/, qui renferme du matériel pour aider les chercheurs et les innovateurs du monde entier à développer leur proposition et à planifier la façon dont leur innovation fera la transition à l'échelle, sera durable et aura des répercussions d'envergure mondiale.

4.3 PROCESSUS D'EXAMEN

Les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) gèrent un processus indépendant d'examen par les pairs qui suit le tri d'admissibilité et le tri axé sur l'innovation effectués par Grands Défis Canada. Le processus d'examen est décrit ci-dessous.

Tri d'admissibilité
Les demandes seront examinées à l'interne en fonction des critères d'admissibilité énoncés à la partie 4.1. Les demandes qui ne satisfont pas aux critères d'admissibilité peuvent être retirées du concours en tout temps.

Tri axé sur l'innovation
Les demandes seront évaluées à l'interne en fonction de la pertinence stratégique pour la DP Les Étoiles en santé sexuelle et reproductive et les droits qui s'y rattachent. Le tri axé sur l'innovation évaluera uniquement l'idée proposée (et non la faisabilité ou la qualité du plan du projet) sous l'angle de la nouveauté et du potentiel de faire une contribution propre au problème (voir la partie 1.2.). Les propositions qui ne sont pas suffisamment innovantes et pertinentes seront retirées du concours à ce stade.

Les demandes seront évaluées en fonction des critères ci-dessous uniquement à partir des **paragraphes du résumé du projet** (les critères ont une pondération égale) :

1. Innovation
- L'idée proposée est-elle clairement formulée?
- L'idée proposée représente-t-elle plus qu'une amélioration graduelle par rapport aux approches actuelles?
- L'idée proposée est-elle sensiblement différente des innovations financées préalablement par Grands Défis Canada?
- Existe-t-il une application coordonnée de l'innovation scientifique/technologique, sociale et commerciale intégrée, telle que définie à la partie 2.6?

2. Pertinence
- L'idée proposée aborde-t-elle le problème, telle que le décrit la partie 1.2?
- L'idée proposée s'harmonise-t-elle avec des domaines d'intérêt particulier, telle que le décrit la partie 2.2?
- L'idée proposée concerne-t-elle principalement les populations les plus pauvres et vulnérables des pays à revenu faible et intermédiaire?

Examen par les pairs
Les Instituts de recherche en santé du Canada gèrent un examen indépendant par les pairs des demandes qui franchissent le tri d'admissibilité et le tri axé sur l'innovation. Un comité composé d'examinateurs des domaines scientifique, social et commercial, comprenant des experts de pays à revenu faible et intermédiaire, présentera des avis sur le bien-fondé des propositions, à la lumière des critères d'évaluation de la partie 4.4.

Décisions en matière de financement
Une fois l'examen par les pairs terminé, Grands Défis Canada recevra une liste par ordre d'importance et les cotes des IRSC. Les décisions en ce qui a trait au choix seront fondées sur la liste par ordre d'importance et les cotes reçues des IRSC, ainsi que sur l'objectif de Grands Défis Canada visant à accorder environ les deux tiers des subventions à des candidats de pays à revenu faible et intermédiaire, et un tiers à des candidats du Canada. Un maximum d'une (1) subvention sera accordée dans chaque PRITS (c.-à-d., au candidat le mieux classé d'un PRITS donné). Les décisions quant au choix définitif seront prises à la seule discrétion du conseil d'administration de Grands Défis Canada, y compris les droits exclusifs qu'il se réserve, décrits à la partie 4.1.

4.4 CRITÈRES D'ÉVALUATION

1. Répercussions – 18 %

- Les répercussions potentielles de l'innovation proposée sur la santé sexuelle et reproductive et les droits qui s'y rattachent sont-elles importantes, tant pour ce qui est du nombre de personnes touchées que de l'incidence sur le plan individuel?
- L'idée proposée concerne-t-elle les populations les plus pauvres et marginalisées des pays à revenu faible et intermédiaire?
- L'idée proposée vise-t-elle à corriger des inégalités, y compris les inégalités entre les sexes?

2. Innovation intégrée – 18 %

- Dans quelle mesure l'innovation est-elle audacieuse et originale, ou représente-t-elle une rupture par rapport aux améliorations graduelles des approches actuelles?
- Dans quelle mesure l'idée proposée intègre-t-elle bien l'innovation scientifique/technologique, sociale et commerciale?

3. 3. Échelle et durabilité – 18 %

- L'idée proposée a-t-elle le potentiel de produire des répercussions à grande échelle et comporte-t-elle un cheminement vers le déploiement à l'échelle? Les indicateurs du potentiel de déploiement à l'échelle et de la durabilité comprennent la participation de partenaires qui peuvent aider l'innovation à progresser vers une plus grande échelle, le potentiel de lever ou de générer des fonds pour soutenir l'innovation, ainsi que l'harmonisation avec le plan en matière de santé de la région où le projet est mis en œuvre.

- Le candidat énumère-t-il les lois et règlements nationaux pertinents, ainsi que les plans nationaux et l'intérêt des établissements et organismes pour le développement, la mise en œuvre et l'adoption de l'innovation (p. ex., les systèmes de santé locaux)?

4. Chef de projet et équipe – 18 %

- Le chef de projet et l'équipe possèdent-ils les compétences nécessaires pour mener à bien les activités proposées?
- Démontrent-ils l'engagement et le leadership nécessaires pour déployer des idées à l'échelle?
- Le chef du projet est-il en mesure de présenter son approche au public d'une manière engageante?

5. Valeur technique/plan d'exécution du projet – 18 %

- Le projet est-il conçu pour faire la démonstration de principe de l'idée?
  - Fournit-il des preuves concrètes de l'amélioration de la santé sexuelle et reproductive et les droits qui s'y rattachent et de la façon à laquelle le principe peut être mis en œuvre, soutenu et appuyé sur le plan financier avec efficacité dans la région cible?
  - Existe-t-il un engagement à désagréger tous les indicateurs selon le sexe?
- Le projet est-il solide sur le plan scientifique et technique et réalisable compte tenu du montant de la subvention de démarrage et de l'échéancier?
- La proposition prend-elle en compte et vise-t-elle les objectifs d'égalité des sexes, de durabilité environnementale et de droits de la personne et d'inclusion décrits à la partie 2.8?
- L'endroit choisi ou les conditions dans lesquelles le travail sera exécuté contribueront-ils à la probabilité de succès?
- L'approche et le budget reflètent-ils une utilisation efficace des ressources?

6. Potentiel de transformation – 10 %

- L'idée proposée a-t-elle le potentiel de transformer de manière fondamentale la façon d'aborder un défi en santé sexuelle et reproductive et les droits qui s'y rattachent?

4.5 CALENDRIER DE PRÉSENTATION DES DEMANDES

Les propositions dûment remplies doivent être remises avant le mardi 25 septembre 2018 à 15 h HE.

Principales échéances	Événement
20 septembre 2018	Date limite d'inscription pour Créer un compte sur le Portail communautaire (**gcc.fluxx.io)**
25 septembre 2018	Échéance pour la présentation d'une demande fixée à 15 h HE
Avril – Mai 2019	Avis d'octroi d'une subvention
Juin 2019	Exécution de l'octroi de la subvention
Septembre 2019	Date de début la plus tardive possible pour l'octroi

5.0 CONDITIONS FINANCIÈRES

5.1 COÛTS ADMISSIBLES

Les coûts directement associés à la mise en œuvre du projet énumérés dans ce qui suit sont admissibles, comme il est indiqué plus en détail dans la Directive sur les dépenses admissibles et non admissibles :

Rémunération – employés de l'organisme
Les taux de rémunération journalière effectivement accordés aux employés pour le temps effectivement consacré à la mise en œuvre du projet, pour une journée de travail de sept heures et demie (7,5) et un maximum de cinq (5) jours par semaine. **On doit utiliser un système de feuilles de temps**. Les taux peuvent comprendre les coûts suivants : salaires directs (à l'exclusion de la rémunération des heures supplémentaires et des primes) et avantages sociaux, conformément aux politiques internes.

Honoraires – sous-traitants sans lien de dépendance avec l'organisme
Le coût réel et justifié des honoraires des sous-traitants en vertu d'un sous-contrat conclu avec l'organisme, où l'organisme et le sous-traitant ont une relation sans lien de dépendance. Les montants ou taux individuels négociés ne doivent pas dépasser la juste valeur marchande pour le type particulier de service dans le lieu de travail habituel du sous-traitant ou pour des travaux semblables effectués en vertu du présent accord, et ils excluent toute augmentation de taux pour les heures supplémentaires. L'ensemble de

la sous-traitance ne doit pas dépasser vingt pour cent (20 %) de la valeur totale de la contribution de Grands Défis Canada.

Coûts remboursables
Les coûts réels et raisonnables directement associés à la mise en œuvre du projet, tels que les suivants :

1. **Frais de déplacement**, y compris les frais de déplacement suivants engagés par l'organisme :
    - Le coût du transport commercial selon le tarif le plus bas offert, en utilisant l'itinéraire le plus direct;
    - Le coût des repas, des faux frais et de l'usage d'un véhicule privé;
    - Le coût de l'enregistrement, des photographies et des services de messagerie associés à l'obtention d'un visa;
    - Le coût réel et raisonnable d'une chambre individuelle dans un établissement d'hébergement commercial;
    - Les autres frais réels et raisonnables jugés être des dépenses légitimes dans le cadre du projet.

2. **Employés du gouvernement du pays bénéficiaire** : les coûts (tels que les frais de transport local et les frais de subsistance alors qu'ils se déplacent) engagés par les employés du gouvernement du pays bénéficiaire qui ont été affectés par le pays bénéficiaire pour travailler avec le personnel du projet aux fins du projet.

3. **Produits et fournitures** : les coûts réels des publications et du matériel publicitaire directement associés au projet, tels que des cartes professionnelles pour le personnel, des affiches et des panneaux de signalisation du projet.

4. **Coûts directs admissibles d'administration** associés au projet :
    - Les communications interurbaines, y compris les moyens de télécommunication (Internet, télécopieur, cellulaire), le courrier et les frais de messagerie;
    - Les coûts d'impression et de production associés aux rapports et au matériel de lecture du projet;
    - Les coûts des réunions, ateliers et conférences;
    - Les frais juridiques : frais juridiques directement associés aux accords auxiliaires;
    - Les frais de diligence raisonnable avant la signature d'un accord auxiliaire;
    - Les frais de transfert bancaire.

Coûts indirects
Les coûts indirects <u>ne sont pas</u> admissibles en vertu des accords de Grands Défis Canada.

5.2 BUDGET

Les fonds de la subvention peuvent servir pour les catégories de coûts suivantes. Les catégories budgétaires ne doivent pas dépasser les coûts admissibles par catégorie, comme on l'indique ci-dessous. Le budget total ne doit pas dépasser 100 000 $CAN.

Catégorie	Description	Enveloppe budgétaire ($CAN)
Rémunération – employés de l'organisme	Les taux de rémunération journalière effectivement accordés aux employés pour le temps effectivement consacré à la mise en œuvre du projet, pour une journée de travail de sept heures et demie (7,5) et un maximum de cinq (5) jours par semaine. On doit utiliser un système de feuilles de temps. L'employé et le superviseur de l'employé signent les feuilles de temps. Les feuilles de temps indiquent également le projet, le nom de l'employé, la date, le lieu, la nature du travail, le nombre d'heures travaillées par jour précisément sur le projet, ainsi que le nombre total d'heures travaillées par semaine pour tous les projets. Les taux peuvent comprendre les coûts suivants : salaires directs (à l'exclusion de la rémunération des heures supplémentaires et des primes) et avantages sociaux, conformément aux politiques internes.	40 000 $
Honoraires – sous-traitants	Le coût réel et justifié des honoraires des sous-traitants en vertu d'un sous-contrat conclu avec l'organisme, où l'organisme et le sous-traitant ont une relation sans lien de dépendance. Les montants ou taux individuels négociés ne doivent pas dépasser la juste valeur marchande pour le type particulier de service dans le lieu de travail habituel du sous-traitant ou pour des travaux semblables effectués en vertu du présent accord, et ils excluent toute augmentation de taux pour les heures supplémentaires. L'ensemble de la sous-traitance (honoraires des sous-traitants avec la subvention principale + honoraires des sous-traitants avec les subventions en cascade) ne doit pas dépasser vingt pour cent (20 %) de la valeur totale de la contribution de Grands Défis Canada.	20 000 $
Frais de déplacement remboursables	Frais de déplacement, y compris les frais de déplacement suivants engagés par l'organisme : • Le coût du transport commercial selon le tarif le plus bas offert, en utilisant l'itinéraire le plus direct; • Le coût des repas, des faux frais et de l'usage d'un véhicule privé; • Le coût de l'enregistrement, des photographies et des services de messagerie associés à l'obtention d'un visa; • Le coût réel et raisonnable d'une chambre individuelle dans un établissement d'hébergement commercial; • Les autres frais réels et raisonnables jugés être des dépenses légitimes dans le cadre du projet.	10 000 $

Biens et fournitures remboursables	Les coûts réels et admissibles découlant de l'achat, de la location, de l'entretien et du transport des marchandises et fournitures (à l'exclusion des fournitures de bureau), telles que les publications et le matériel promotionnel (p. ex., les cartes professionnelles du personnel du projet, les affiches et la signalisation), à condition que ces frais ne dépassent pas la juste valeur marchande qui concerne le type particulier de produits et fournitures.	25 000 $
Matériel remboursable	Tout le matériel ayant une durée de vie utile de plus d'un an et coûtant plus de **1 000 $CAN** devra être énuméré séparément. Ces coûts peuvent comprendre le prix d'achat initial et les frais de transport et d'installation du matériel.	25 000 $
Coûts d'administration du projet remboursables directement associés au projet	• Les communications interurbaines, y compris les moyens de télécommunication (Internet, télécopieur, cellulaire), le courrier et les frais de messagerie; • Les coûts d'impression et de production associés aux rapports et au matériel de lecture du projet; • Les coûts des réunions, ateliers et conférences; • Les frais juridiques : frais juridiques directement associés aux accords auxiliaires; • Les frais de diligence raisonnable avant la signature d'un accord auxiliaire; • Les frais de transfert bancaire.	25 000 $
Subventions en cascade	Les subventions en cascade représentent des subventions que vous accordez à d'autres organismes pour exécuter des travaux pour le projet. Les coûts ne doivent pas comprendre de coûts indirects, puisqu'ils ne sont pas admissibles dans le cadre du projet. La distinction entre les subventions en cascades et la sous-traitance doit reposer principalement sur les définitions suivantes : • Les subventions en cascade seront utilisées pour certaines activités de recherche et la rémunération se fera en conséquence. Il faut transmettre les modalités de la subvention principale avec GDC aux sous-bénéficiaires. • La sous-traitance sert à l'acquisition de services techniques (p. ex., un laboratoire qui effectue des tests pour le chef de projet/bénéficiaire de la subvention) et la rémunération sera fondée sur les services fournis, sur présentation de factures établies à partir de taux horaires raisonnables.	20 000 $
Coûts indirects	Veuillez noter que les coûts indirects ne seront pas autorisés.	0

Au moins une partie du budget et des activités DOIT être dépensée/se dérouler dans un pays admissible autre que le Canada (voir la partie 4.1).

Les fonds de la subvention ne doivent servir qu'à financer le projet, ce qui doit se dérouler pendant la période du projet et être réalisé conformément aux conditions générales de l'accord de subvention et des lois et règlements en vigueur. Le bénéficiaire de la subvention ne peut pas, sans le consentement écrit de Grands Défis Canada, utiliser les fonds de la subvention pour financer des activités ou rembourser des dépenses engagées hors de la période du projet.

Les propositions qui témoignent d'une utilisation réfléchie et efficace des ressources seront privilégiées par rapport à celles qui démontrent un effort comparable, mais sans offrir la même valeur en contrepartie de l'investissement. Dans certaines situations (comme l'évolution rapide d'une technologie), le fait de confier en sous-traitance certaines activités d'un projet à un établissement de l'extérieur ayant les infrastructures et l'expertise nécessaires pour produire les résultats attendus, plutôt que de mettre en place une capacité interne, pourrait être considéré comme avantageux.

5.3 CONDITIONS DES PAIEMENTS

5.3.1. **Paiements anticipés :** une avance initiale correspondant aux besoins de trésorerie estimatifs pour couvrir les coûts admissibles prévus des deux premiers trimestres sera versée à la signature de l'accord. Les paiements ultérieurs seront effectués au moyen d'avances trimestrielles ou semestrielles correspondant aux besoins de trésorerie estimatifs pour couvrir les coûts admissibles. Les avances seront soumises à une retenue de 5 % du montant prévu.

5.3.2. Les demandes d'avance et les rapports financiers remis devront être signés par un cadre supérieur détenant un titre de comptable professionnel accrédité.

5.3.3. **Avance en cours :** les paiements anticipés ne peuvent couvrir plus de deux périodes et, à aucun moment, il n'y aura d'avance en cours couvrant les besoins de trésorerie de plus de deux périodes. Ainsi, avant qu'un paiement anticipé ne soit versé pour une troisième période, la première période doit avoir été comptabilisée.

5.3.4. **Compte de banque distinct et intérêts gagnés sur les paiements anticipés :** un compte bancaire distinct, portant intérêt, doit être maintenu pour le projet.

5.3.5. Le paiement final sera soumis aux conditions suivantes :

i. Le projet est achevé conformément à l'accord;
ii. Grands Défis Canada a reçu et accepté le rapport final;
iii. Grands Défis Canada a reçu un certificat attestant que les obligations financières envers les employés, les sous-traitants et les fournisseurs en ce qui concerne la contribution au projet de Grands Défis Canada ont été entièrement honorées.

5.4 VÉRIFICATION

Les coûts du projet seront soumis à une vérification par Grands Défis Canada, Affaires mondiales Canada ou le Bureau du vérificateur général du Canada à tout moment jusqu'à la fin de 2029.

6.0 DOCUMENTS DE PRÉSENTATION ET AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

L'ensemble des propositions et des documents et communications, y compris les vidéos et le matériel connexe présentés à Grands Défis Canada en réponse à la présente demande de propositions (collectivement, les « documents de présentation ») peuvent être partagés avec Affaires mondiales Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada ou d'autres partenaires financiers et peuvent aussi être divulgués publiquement.

En soumettant des documents de présentation à Grands Défis Canada, chaque candidat accorde ainsi à Grands Défis Canada et à Sa Majesté la Reine du chef du Canada (« Sa Majesté ») une licence mondiale, perpétuelle, irrévocable, non exclusive, non commerciale, sans frais et libre de redevance pour utiliser, reproduire, adapter, modifier, améliorer, développer, traduire, publier, diffuser, distribuer, communiquer au public par télécommunication et afficher les documents de présentation, en tout ou en partie, dans n'importe quel média, forme ou technologie connue ou développée ultérieurement, y compris le droit d'autoriser les autres à faire de tels actes et le droit de céder ces droits sous licence à d'autres, aux mêmes conditions.

Chaque candidat renonce également de ce fait aux droits moraux qu'il possède sur les documents de présentation en faveur de Grands Défis Canada, Sa Majesté et chacun de leurs sous-titulaires de licence, successeurs, représentants, ayants droit, employés et agents. Les propositions feront l'objet d'un examen externe par des spécialistes indépendants de la discipline et des bailleurs de fonds potentiels (dont les résultats seront confidentiels), en plus de l'analyse faite par le personnel de GDC.

Veuillez passer en revue attentivement les renseignements fournis dans les documents de présentation. Si vous avez un doute quant à l'opportunité de divulguer des renseignements confidentiels ou de propriété exclusive (notamment des renseignements relatifs aux inventions), nous vous recommandons de consulter votre conseiller juridique et de prendre toute mesure que vous jugerez nécessaire pour protéger votre propriété intellectuelle. Vous pourriez souhaiter vérifier si ces renseignements ont une importance critique pour l'évaluation de la proposition ou si d'autres renseignements plus généraux et non confidentiels seraient tout aussi adéquats à ces fins.

Grands Défis Canada décline expressément toute responsabilité qui pourrait découler de la divulgation de renseignements confidentiels contenus dans les documents de présentation.

7.0 GARANTIE

En soumettant des documents de présentation, les candidats déclarent et garantissent à Grands Défis Canada qu'ils ont le droit de fournir les renseignements remis et d'accorder les licences décrites ci-dessus.

Les candidats qui ont des questions au sujet du contenu de leurs documents de présentation peuvent communiquer par courriel avec Grands Défis Canada, à l'adresse etoiles@grandsdefis.ca.

8.0 DROITS DE GRANDS DÉFIS CANADA

La présente demande de propositions s'inscrit dans le cadre d'un programme de subventions discrétionnaires. La présentation d'une proposition ne crée pas de relation contractuelle entre le candidat et Grands Défis Canada.

De plus, les candidats reconnaissent que ce programme fait l'objet d'un essai pilote dans le cadre de la présente demande de propositions et les modalités peuvent changer. En particulier, Grands Défis Canada se réserve le droit, à sa seule discrétion et sans préavis, d'effectuer les mesures suivantes :

1. Annuler la présente demande de propositions en tout temps pour n'importe quel motif.
2. Modifier et relancez à nouveau la présente demande de propositions en tout temps pour n'importe quel motif. La présente demande de propositions est valide à compter du 31 juillet 2018 et remplace toute demande de propositions antérieure de même nature. Les modalités de la présente demande de propositions s'appliquent à l'ensemble des propositions présentées à compter du 31 juillet 2018 et elle pourrait être remplacée par une demande de propositions révisée dans l'avenir. Nous vous recommandons de rester à l'affût de toute révision à la demande de propositions avant de présenter votre proposition.
3. Accepter ou rejeter toute proposition non conforme du fait qu'elle ne remplit pas les critères d'admissibilité, qu'elle n'est pas conforme aux instructions relatives aux demandes ou qu'elle n'est pas conforme aux instructions relatives aux coûts admissibles.
4. Ne pas retenir une demande à la lumière du rendement dans le cadre d'une subvention ou d'un projet antérieur de Grands Défis Canada, ou de l'octroi d'une subvention au candidat pour de la recherche identique ou semblable par un des partenaires de Grands Défis Canada ou des établissements collaborateurs.
5. Écarter toute demande à tout moment lorsqu'il y a une indication que la proposition constitue, de quelque façon, du plagiat.
6. Accepter ou rejeter une demande ou la totalité des demandes, et ce, sans égard au classement d'une demande, en fonction des critères d'admissibilité, avec ou sans explication.
7. Attribuer un nombre de subventions moindre que ce qui était prévu.

8. Accorder aux demandes des montants de financement différents, pour une durée différente ou à des conditions différentes de ce qui est indiqué ci-dessus.
9. Vérifier les renseignements fournis par les candidats en faisant une recherche indépendante ou en communiquant avec des tiers jugés fiables par Grands Défis Canada et utiliser ces renseignements pour éclairer la décision de financement de Grands Défis Canada.
10. Modifier les critères d'admissibilité et d'évaluation y compris, mais sans s'y limiter, les critères évalués à l'étape du tri axé sur l'innovation, avant l'échéance pour le dépôt des demandes.
11. Utiliser la vidéo ou toute autre forme de présentation visuelle employée par les candidats sur le site Web de Grands Défis Canada à des fins de sensibilisation du public.
12. Ne pas fournir de critique ou de rétroaction quant aux raisons pour lesquelles une proposition a ou n'a pas été retenue.
13. Concevoir les subventions de manière à établir des liens avec des partenaires de financement éventuels, y compris des investisseurs du secteur privé.

9.0 ASSURANCES RELATIVES À LA RECHERCHE

Grands Défis Canada a comme politique que la recherche avec des sujets humains, la recherche avec des animaux et la recherche soumise à des exigences réglementaires supplémentaires doivent se dérouler conformément aux normes d'éthique internationalement reconnues les plus rigoureuses. Pour recevoir des fonds de Grands Défis Canada, au début et tout au long d'un projet de recherche, les chercheurs doivent affirmer et consigner leur conformité aux principes et normes d'éthique directeurs énoncés ci-dessous.

- La recherche avec des participants humains doit se dérouler d'une manière qui démontre, protège et préserve le respect des personnes et qui témoigne d'un souci du bien-être des personnes, des familles, des collectivités et de la justice.

- La recherche avec des animaux doit se dérouler d'une manière qui garantisse des soins et un traitement sans cruauté.

- Certaines entreprises de recherche, y compris mais sans toutefois s'y limiter, la recherche avec de l'ADN recombiné, des biorisques et des organismes génétiquement modifiés, pourraient être assujetties à une réglementation et à une supervision plus étroites.

Bien que cela ne soit pas requis pour la présente demande et comme il sera nécessaire pour chaque projet individuel, Grands Défis Canada exigera, pour chaque endroit où une partie d'un projet doit se dérouler (sous la responsabilité de votre organisme ou de celle d'un sous-bénéficiaire ou d'un sous-traitant), que les approbations juridiques et réglementaires concernant les activités qui doivent s'y dérouler aient été obtenues avant le début de l'activité réglementée. Nous exigerons également que le candidat accepte

de ne faire aucune dépense pour recruter des sujets humains tant que les approbations requises n'auront pas été obtenues auprès des organismes de réglementation et de surveillance de l'éthique et que l'inscription clinique ne sera pas complétée. Pour plus de renseignements, veuillez consulter la Politique en matière d'éthique de Grands Défis Canada.

***

Les questions sur la demande de propositions Les Étoiles en santé sexuelle et reproductive et les droits qui s'y rattachent ou le processus de demande doivent être adressées à etoiles@grandsdefis.ca. Les réponses aux questions souvent posées seront affichées de façon périodique sur notre site Web, à http://www.grandchallenges.ca/fr-ca/programs/etoiles-en-sante-mondiale/.

Grands Défis Canada[MD]
Grand Challenges Canada

ANNEXE A

INDICATEURS PERTINENTS À LA DEMANDE DE PROPOSITIONS LES ÉTOILES EN SANTÉ SEXUELLE ET REPRODUCTIVE ET LES DROITS QUI S'Y RATTACHENT

Les innovateurs doivent faire rapport en fonction des indicateurs énumérés ci-dessous qui sont pertinents pour faire la démonstration de la réussite de leur innovation.

Résultats	Indicateurs possibles[1]
Réduction de la violence sexuelle et à caractère sexiste (VSCS), y compris le mariage d'enfants, précoce et forcé (MEPF) et la mutilation génitale des femmes (MGF).	Nombre de femmes et de filles qui connaissent une réduction de la VSCS, y compris le MEPF et la MGF au moyen d'innovations pour la prévention et l'intervention, ce qui peut notamment comprendre les points suivants : a. Le nombre de personnes qui ont connu une forme de VSCS et reçu des services connexes, ou qui cours un risque de connaître de la VSCS; b. Le nombre de femmes, filles, hommes et garçons qui affichent une attitude positive visant à mettre fin à la VSCS; c. Le nombre de femmes et de filles qui reçoivent des soins après un viol.
Améliorer l'utilisation de services de santé sexuelle et reproductive	Nombre de femmes et de filles qui utilisent des services de santé sexuelle et reproductive, ce qui peut notamment comprendre les points suivants : a. Le nombre de femmes et de filles qui ont accès à des services de santé sexuelle et reproductive, y compris les méthodes de contraception modernes; b. Le nombre de fournisseur de soins de santé formés en services concernant les droits en matière de sexualité et de procréation; c. Le nombre de personnes ayant reçu un traitement antirétroviral; d. Le nombre de femmes et de filles ayant reçu des services, produits et renseignements en matière de gestion de l'hygiène menstruelle.

[1] Les indicateurs possibles constituent des suggestions; cependant, Grands Défis Canada considérera d'autres indicateurs à condition que, sur le plan stratégique, ils cadrent dans la portée de la présente demande de propositions.

Utilisation améliorée de la planification familiale et la contraception.	Nombre de femmes et de filles qui font meilleur usage de la planification familiale et la contraception, ce qui peut notamment comprendre les points suivants : a. Le nombre de personnes qui reçoivent une forme de contraception moderne (par méthode); b. Le pourcentage de points de prestation de services de base avec au moins trois méthodes de contraception modernes accessibles; c. Le pourcentage de femmes qui décident d'utiliser la planification familiale, seules ou avec leur mari/partenaire.
Meilleur accès aux avortements sûrs là où la loi le permet et aux soins après l'avortement.	Nombre de femmes et de filles avec un meilleur accès à des services d'avortement et des soins après l'avortement sûrs et permis par la loi, ce qui peut notamment comprendre les points suivants : a. Le nombre d'établissements de santé qui fournissent des soins pour les complications associées à un avortement insalubre ou, là où la loi le permet, fournissent un avortement sûr; b. Le nombre de professionnels de la santé formés pour fournir des avortements et soins après l'avortement sûrs; c. Le nombre de femmes qui reçoivent des avortements ou soins après l'avortement sûrs et permis par la loi.
Meilleur accès à une éducation sexuelle complète.	Nombre de femmes et de filles, d'hommes et de garçons, avec un meilleur accès à une éducation sexuelle complète, ce qui peut notamment comprendre les points suivants : a. Le nombre d'enseignants/animateurs formés en éducation sexuelle complète; b. Le nombre de programmes scolaires qui incorporent l'éducation sexuelle complète.
Meilleure défense des intérêts et mobilisation accrue de la population concernant les droits en matière de sexualité et de procréation.	Nombre de personnes qui prennent part à une meilleure défense des intérêts et une mobilisation accrue de la population concernant les droits en matière de sexualité et de procréation, ou qu'on informe en la matière, ce qui peut notamment comprendre les points suivants :

	a. Le nombre d'activités de défense des intérêts et de mobilisation de la population axées sur les droits en matière de sexualité et de procréation; b. Le nombre de lois, politiques et stratégies nationales associées aux droits en matière de sexualité et de procréation mises en œuvre ou renforcées; c. Le nombre d'organismes et de réseaux de défense des droits des femmes (sur le plan international et local) qui font progresser les droits en matière de sexualité et de procréation.